



ELAN MORTAGNAIS



Web : elanmortagnais.jimdo.com

f : Elan Mortagnais

INSCRIPTIONS ET RE-INSCRIPTIONS SAISON 2023-2024

REPRISE DES COURS

A partir du lundi 4 Septembre 2023

4 PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS

Le vendredi 8 Septembre 2023 lors de l'Assemblée Générale du club - salle de Saint Hilaire à 20h30.

Le Mercredi 13 Septembre 2023 à la salle de gym de 17h00 à 19h00

Le Samedi 16 Septembre à la salle de gym de 9h00 à 13h00

Le Lundi 18 Septembre à la salle de gym de 17h30 à 19h00

VOTRE DOSSIER EST COMPLET lorsqu'il contient les pièces citées ci-dessous :

- Photo
- Fiche de renseignements entièrement complétée
- Certificat médical ou Attestation
- Règlement licence
- Règlement Tickets Tombola de 20 euros

INFORMATIONS	HABITANT MORTAGNE	HABITANT HORS MORTAGNE
Baby gym (2022*-2021-2020-2019)	130 €	140 €
Ecole de gym (2019-2018)	140 €	150 €
Gym Artistique (1 entraînement /sem)	165 €	175 €
Gym artistique (2 entraînements/ sem)	185 €	195 €
Gym artistique (3 entraînements/sem)	215 €	225 €
Gym artistique (4 entraînements)	240 €	250 €
Fitness Adulte (1 entraînement)	105€	115 €
Gym adulte Agrès (1x entraînement) / Team Gym	140 €	150 €
Gym et encadrant depuis plus d'un an	-50% sur la cotisation	

*2022 : présence d'un parent à chaque entraînement

AVANTAGE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Réduction de 10€ sur chaque cotisation si vous être présent à l'assemblée Générale de l'association qui aura lieu le vendredi 8 septembre 2023.

AVANTAGE FAMILLE :

- Réduction de 10€ sur la cotisation du troisième adhérent d'une même famille.
- Réduction de 20€ sur la cotisation à partir du quatrième adhérent d'une même famille.

RÈGLEMENTS :

Chèques ou Espèces : *Merci de séparer le règlement de la licence du règlement des tickets de tombola*

Possibilité de payer la licence en 3 fois par chèques datés

REGLEMENT INTERIEUR

ART. 1 : ACCES A LA SALLE DE GYM

Seuls les adhérents et le personnel encadrant sont autorisés à accéder à la salle. Hormis les parents des baby-gym, dont la présence est sollicitée durant les cours, les parents ne sont pas admis dans la salle.

ART. 2 : LA TENUE

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée : justaucorps, sokol, short, tee-shirt. Les gymnastes éviteront les tenues trop larges qui pourraient gêner l'accès aux agrès.

De plus, le gymnaste doit arriver avec une hygiène acceptable : ongles coupés, pieds propres, cheveux attachés.

ART. 3 : HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

Les horaires sont déterminés et distribués en début d'année à tous les adhérents. L'adhérent et son représentant légal s'engagent à les connaître et à les respecter. En période de compétitions ou de vacances, ces horaires pourront être réaménagés par les entraîneurs.

En cas d'absence, l'adhérent doit prévenir directement son entraîneur, lors d'un cours précédent si l'absence est prévue ou par téléphone. Tel de la salle : **02.51.65.02.94.**

ART. 4 : ENGAGEMENT DES GYMNASTES

Les responsables légaux du gymnaste compétiteur s'engagent à faire participer leurs enfants à toutes les compétitions de sa catégorie selon le calendrier établi. En cas d'impossibilité, merci de prévenir au minimum un mois avant la date de la compétition.

En cas de manquement à une compétition, le montant de l'amende imposée par la fédération sera demandé aux responsables légaux sauf si un certificat médical a été rédigé avant la compétition ou le jour même de la compétition.

ART. 5 : FORMATION JUGE *NOUVEAUTE 2022*

A chaque compétition un ou plusieurs juges sont demandés au club. C'est pourquoi, nous demandons à tous nos gymnastes qui atteignent l'âge de 14 ans de participer à la formation. Cette dernière est prise en charge par le club.

Les juges seront convoqués à quelques compétitions durant la saison.

ART. 6 : TOMBOLA :

Si nous ne voulons pas augmenter la cotisation et maintenir les deux emplois pour vous proposer des services de qualité, il est indispensable de trouver des fonds. C'est pourquoi, vous trouverez joint au dossier d'inscription un carnet de tickets de tombola. Ainsi, nous vous demanderons lors de l'inscription deux chèques : un chèque pour l'inscription à la gymnastique et un chèque de 20€ pour le carnet de tombola. Ce second chèque sera retiré après le tirage de la Tombola qui s'effectuera à la fin du mois de janvier de la saison en cours.

Limité à 2 carnets maximum par famille, quel que soit le nombre d'adhérents inscrit.

ART. 7 : MANIFESTATIONS

Le club organise des manifestations tout au long de l'année afin de récolter des fonds. Une permanence sera demandée sur l'une des manifestations organisées à l'ensemble des adhérents ou de leurs représentants légaux.

ART. 8 : REMBOURSEMENT LICENCE

Aucune licence ne sera remboursée en cours de saison.



ELAN MORTAGNAIS



Web : elanmortagnais.jimdo.com

: Elan Mortagnais

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CONCERNANT LE LICENCIÉ GYMNASTE

Entourer la (ou les) mention(s) correspondante(s), **écrire lisiblement merci.**

BABY GYM - ECOLE GYM -GYM – GYM ADULTE - JUGE –ENTRAINEUR

Nbre d'entraînements par semaine 1 2 3 4

Montant de l'inscription

Nom et Prénom du (de la) licencié(e).....

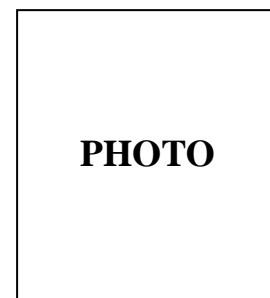
Date de naissance Sexe F M

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone..... Portable.....

Adresse mail.....



PHOTO

ANTECEDENTS MEDICAUX PARTICULIERS S'IL A LIEU (asthme...)

.....

CONCERNANT LE RESPONSABLE LEGAL DU (DE LA) LICENCIÉ(E) MINEUR(E)

	Parent 1	Parent 2
Nom – Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Mail :		

EN CAS D'HOSPITALISATION, DIRIGER LE (LA) LICENCIÉ(E) VERS

CLINIQUE HOPITAL.....

Je soussigné(e) M. Mme autorise la personne responsable du club de gymnastique l'Elan Mortagnais à prendre toutes les dispositions en cas d'urgence afin que mon enfantreçoive les soins nécessaires à son état.

LE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné M. et Mmeautorise L'Elan Mortagnais à publier l'image de mon enfant sur tout supports et pour une durée non limitée dans le cadre de l'activité gymnique (site de l'association, facebook, programme du gala, presse locale, etc.).

Fait à

Le

SIGNATURE :